

Casoron® G-4

herbicide

Granular Herbicide
contains dichlobenil

FIRST AID:

If swallowed: call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have a person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If inhaled: move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If on skin or clothing: take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15 - 20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If in eyes: hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15 - 20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Treat symptomatically.

STORAGE AND DISPOSAL:

STORAGE: Store product in original container only, away from other pesticides, fertilizer, food or feed. Keep container closed. Do not store in direct sunlight. Do not store above 35°C or below 0°C.

DISPOSAL:

1. Follow provincial instructions for any required cleaning of the container prior to its disposal.
2. Make the empty container unsuitable for further use.
3. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.
4. For information on the disposal of unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle de préférence la bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils additionnels sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles contactées au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

1. Conserver le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments pour les humains ou les animaux. Garder le contenant fermé. Ne pas l'entreposer sous la lumière directe du soleil. Ne pas l'entreposer à des températures au-dessus de 35°C ni au-dessous de 0°C.

ÉLIMINATION :

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement, ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes et de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Granular Herbicide
contains dichlobenil

Casoron® G-4

herbicide

Casoron® G-4

herbicide

GROUP 20 HERBICIDE

Granular Herbicide
contains dichlobenil

COMMERCIAL

READ THE LABEL BEFORE USING

GUARANTEE: Dichlobenil 4%

**REGISTRATION NO. 12533
PEST CONTROL PRODUCTS ACT**

Manufactured for:
Arysta LifeScience Canada, Inc.
400 Michener Road, Unit 2
Guelph, ON N1K 1E4

**FOR 24-HOUR MEDICAL EMERGENCY ASSISTANCE
CALL PROPHARMA:**
1-866-303-6952 or +1-651-603-3432.

**FOR 24-HOUR CHEMICAL EMERGENCY (Spills, leaks,
fire, exposure or accident) CALL CHEMTREC:**
1-800-424-9300 or +1-703-527-3887.

Grower Information: 1-866-761-9397

GROUPE 20 HERBICIDE

Herbicide en granules
contient du dichlobénil

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : Dichlobénil 4 %

**N° D'HOMOLOGATION 12533
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

Fabriqué par :
Arysta LifeScience Canada, Inc.
400 Michener Road, Unit 2
Guelph, ON N1K 1E4

**24-HEURES AIDE MÉDICALE D'URGENCE
APPEL PROPHARMA:**
1-866-303-6952 ou +1-651-603-3432.

**24 HEURES D'URGENCE CHIMIQUE (déversement,
fuite, incendie, exposition ou accident) APPEL
CHEMTREC:** 1-800-424-9300 ou +1-703-527-3887.

Renseignements pour les agriculteurs :
1-866-761-9397

Casoron® G-4

herbicide

Granular Herbicide
contains dichlobenil

PLACE
BOOKLET
HERE
If booklet is missing,
contact the company or
an authorized dealer.

EPA EST. NO. 02217-KS-002
005/160218a
BKLT 524057-C (0717)
ASMY 523158-C (0717)

CASORON is a registered trademark of an Arysta LifeScience Group Company. CASORON est une marque déposée d'une société du Groupe Arysta LifeScience. Arysta LifeScience and the Arysta LifeScience logo are registered trademarks of Arysta LifeScience Corporation. Arysta LifeScience et le logo d'Arysta LifeScience sont des marques déposées d'Arysta LifeScience Corporation.

Net contents: 22.7kg




Casoron 4G - 50 lb.
PBOM 16 x 4 x 32 Pre-Distorted Flexo Template
Factory Close Bottom to Back

Casoron® G-4

herbicide

Granular Herbicide
contains dichlobenil.

GROUP 20 HERBICIDE

GROUPE 20 HERBICIDE

Casoron® G-4

herbicide

Granular Herbicide
contains dichlobenil

COMMERCIAL

READ THE LABEL BEFORE USING

GUARANTEE: Dichlobenil 4%

REGISTRATION NO. 12533

PEST CONTROL PRODUCTS ACT

CASORON® G-4

Herbicide en granules
contient du dichlobénil

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : Dichlobénil 4 %

N° D'HOMOLOGATION 12533

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Manufactured for:
Arysta LifeScience Canada, Inc.
400 Michener Road, Unit 2
Guelph, ON N1K 1E4

FOR 24-HOUR MEDICAL EMERGENCY

ASSISTANCE CALL PROPBARMA:

1-866-303-6952 or +1-651-603-3432.

FOR 24-HOUR CHEMICAL EMERGENCY

(Spills, leaks, fire, exposure or accident)

CALL CHEMTREC:

1-800-424-9300 or +1-703-527-3887.

Grower Information: 1-866-761-9397

Fabriqué par :
Arysta LifeScience Canada, Inc.
400 Michener Road, Unit 2
Guelph, ON N1K 1E4

24-HEURES AIDE MÉDICALE D'URGENCE

APPEL PROPBARMA:

1-866-303-6952 ou +1-651-603-3432.

24 HEURES D'URGENCE CHIMIQUE

(déversement, fuite, incendie, exposition

ou accident) APPEL CHEMTREC: 1-800-424-

9300 ou +1-703-527-3887.

Renseignements pour les agriculteurs :

1-866-761-9397

CASORON is a registered trademark of an Arysta LifeScience Group Company.
CASORON est une marque déposée d'une société du Groupe Arysta LifeScience.
Arysta LifeScience and the Arysta LifeScience logo are registered trademarks of Arysta LifeScience Corporation.
Arysta LifeScience et le logo d'Arysta LifeScience sont des marques déposées d'Arysta LifeScience Corporation.

©2017 Arysta LifeScience Group Company.

©2017 Société du Groupe Arysta LifeScience.

EPA EST. NO. 02217-KS-002
005/160218a
524057-C (0717)

 **Arysta**
LifeScience

FIRST AID:

If swallowed: call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have a person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If inhaled: move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If on skin or clothing: take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15 - 20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If in eyes: hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15 - 20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Treat symptomatically.

STORAGE AND DISPOSAL:

STORAGE: Store product in original container only, away from other pesticides, fertilizer, food or feed.

Keep container closed. Do not store in direct sunlight. Do not store above 35°C or below 0°C.

DISPOSAL:

1. Follow provincial instructions for any required cleaning of the container prior to its disposal.
2. Make the empty container unsuitable for further use.
3. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.
4. For information on the disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils additionnels sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes, et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

ENTREPOSAGE : Conserver le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments pour les humains ou les animaux. Garder le contenant fermé. Ne pas l'entreposer sous la lumière directe du soleil. Ne pas l'entreposer à des températures au-dessus de 35°C ni au-dessous de 0°C.

ÉLIMINATION :

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale..
2. Rendre le contenant vide inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement, ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes et de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

GENERAL INFORMATION

Granular Herbicide provides weed control in established plantings of Woody Ornamentals, Fruit trees, Nurseries, Shelterbelts, Hedgerows, Windbreaks, Poplar Plantations, Grapes, Saskatoons, Cranberries, Raspberries (including red and black) and Blueberries (highbush and lowbush).

CASORON G-4® Granular Herbicide is recommended for control of many annual grasses, broadleaf weeds and certain perennial weeds including:

Annual bluegrass	Canada thistle*	Grasses (Sedges and	Kochia	Pigweed	Smartweed
Artemisia*	Chickweed	Juncus species)	Lamb's-quarters	Plantain	Sow thistle
Bindweed*	Crabgrass		Loosestrife	Purslane	Spurge
Bittercress	Quack grass*	Groundsel	Mustard	Sheep Sorrel*	Vetch*
Blue aster	Dandelion*	Horsetail	Nutsedge*	Shepherd's-purse	Wild buckwheat*
Bracken fern	Foxtail	Knotweed			

*Controlled with the higher rates and late fall applications.

MODE OF ACTION:

CASORON G-4 Granular Herbicide is a soil-active herbicide with the active ingredient dichlobenil. It controls broad leaved and grassy weeds at weed germination and weed growth initiation.

CASORON G-4 Granular Herbicide inhibits cell growth at the growing points or meristematic tissues of the plant. Weed germination and growth initiation is strongly affected. Under certain environmental conditions Dichlobenil can be volatile. It is recommended that **CASORON G-4** Granular Herbicide be applied when the temperature is less than 15°C. Applying at higher temperatures may reduce its herbicidal activity. Water is necessary to move the compound into the soil. **CASORON G-4** Granular Herbicide will stay in the upper 10 cm of soil and will not harm established plants with a well-developed root system below this herbicide barrier.

RESISTANCE MANAGEMENT RECOMMENDATIONS:

For resistance management, **CASORON G-4** Granular Herbicide is a Group 20 herbicide. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to **CASORON G-4** Granular Herbicide and other Group 20 herbicides. The resistant biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same field. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay herbicide resistance:

- Where possible, rotate the use of **CASORON G-4** Granular Herbicide or other Group 20 herbicides with different herbicide groups that control the same weeds in a field.
- Use tank mixtures with herbicides from a different group when such use is permitted.
- Herbicide use should be based on an IPM program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers tillage (or other mechanical), cultural, biological and other chemical control practices.
- Monitor treated weed populations for resistance development.
- Prevent movement of resistant weed seeds to other fields by cleaning harvesting and tillage equipment and planting clean seed.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or integrated weed-management recommendations for specific crops and weed biotypes.
- For further information or to report suspected resistance, contact MacDermid Agricultural Solutions Canada Company at 1-800-423-8569.

DIRECTIONS FOR USE:

CASORON G-4 Granular Herbicide is a ready to use granular product. It can be spread on the soil surface by hand, using small hand held or backpack equipment, or by larger and tractor mounted spreaders. Soil should be moist after application to activate the product. A light precipitation after application to moist soil is preferred. When a dry period is expected after application, incorporate or water in the product. Covering with moist mulch is also effective.

DO NOT USE backpack airblast equipment.

DO NOT apply more than 0.8 kg a.i./day (20 kg product/day) when using small handheld equipment. DO NOT apply more than 3 kg a.i./day (75 kg product/day) if using push-type granular spreaders.

Annual Weed Control: Apply **CASORON G-4** Granular Herbicide to well prepared weed-free soil in early spring or late fall before annual weed seeds have germinated. If annual weeds have started to germinate before application cultivate to remove them. Apply granules uniformly over the soil surface.

Do not apply until 4 weeks after transplanting any crop. **CASORON G-4** Granular Herbicide should not be applied during periods when the soil temperature is high. These usually occur when air temperatures are greater than 15°C.

For use on agricultural crops: Do not enter or allow worker entry into treated areas within 12 hours of application.

For horticultural/nursery uses: Do not enter or allow worker entry into treated areas within 24 hours of application.

DO NOT apply by air.

RATE OF APPLICATION:

Apply 110-175 kilograms of **CASORON G-4** Granular Herbicide per hectare. The amount of **CASORON G-4** Granular Herbicide used should be based on the area actually treated. Do not use on light sandy soil. Lower rates on this label can be used if application is followed immediately by an application of 1.3 to 2.5 centimeters of water by overhead irrigation. Use the high rate in the use range only every other year.

Treating smaller areas or calibrating:

CASORON G-4 Granular Herbicide per Area Treated

Hectare	1mx1 m	1.5mx1.5m	2mx2m	2.5mx2.5m	3mx3m
110 kg	11 gm	25 gm	45 gm	70 gm	100 gm
175 kg	17 gm	40 gm	70 gm	110 gm	160 gm

ESTABLISHED PLANTINGS OF WOODY ORNAMENTALS, NURSERIES AND SHELTERBELTS*, HEDGEROWS AND WINDBREAKS*: CASORON G-4 Granular Herbicide may be used for annual weed control with repeat applications each year at the lower rate for maintenance weed control. Use the high rate (175 Kg / Ha) to control grasses and tough perennial weeds every other year at most. The lower rate, 110 Kg/Ha can be used the following year for annual weed control. Follow directions listed above. Apply by ground only.

CASORON G-4 Granular Herbicide may be used for weed control on the plants listed below. Follow application directions.

Arborvitae	Caragana	Euonymus	Juniper	Maple	Rose
Ash	Cedar (Eastern Red)	Forsythia sp.	Lilac	Mock orange	Spirea
Barberry	Cedar (White)	Heather	Linden	Poplars	Willow
Birch (Cut Leaf Weeping)	Crabapple	Holly (<i>Ilex spp.</i>)†	Locust	Rhododendron	Yew (Taxus)
Boxwood	Elm	Honeysuckle			

* only trees listed above should make up the Shelterbelts, Hedgerows, Windbreaks

† Holly (*Ilex spp.* Except *I. crenata*, *I. rotunda*, *I. vomitoria*)

Note: Do not use on:

Gladiolus Firs (Abies species such as *Balsam Fir* (*Abies concolouri*))

Ajuga *Ilex crenata* Hemlock

Ilex rotunda *Ilex vomitoria* Spruce

Herbaceous Perennials† Mugho pine

† avoid use on plants which die down to the ground in the fall use with caution on shallow rooted ground covers (Euonymus can be treated), and other plants from list above.

CONTAINER NURSERY STOCK: Apply CASORON G-4 Granular Herbicide at 100 kg per hectare. Water in immediately after application. Apply by ground only.

For use on these specific species:

Juniper - *Juniperus chinensis*

 - *Juniperus horizontalis*

Eastern White Cedar - *Thuja occidentalis*

For the control of the weeds mentioned earlier on this label plus Bittercress.

Note: Observe these use guidelines.

DO NOT USE IN OR NEAR GREENHOUSES

Wait to apply CASORON G-4 Granular Herbicide for at least four (4) weeks after transplanting into containers. Use only on established container plants growing outside in the open air. Do not use in seedbeds, transplant or cutting beds or in greenhouses. Do not use after September 15 or within thirty (30) days of potting treated stock into a container holding house as damage to the crop may occur. Use only on potting mixes that have a minimum of 80% pure organic matter. Lower amount of organic matter may increase risk of injury to the crop. Only small numbers of containers should be treated until a grower has experience with this application. For further information contact provincial government authorities.

FRUIT TREES AND FRUIT TREE NURSERIES:

CASORON G-4 Granular Herbicide may be used for weed control around bearing fruit trees and established second year orchard stock of the following:

APPLE, CHERRY, PEACH, PEAR, AND PLUM. Follow directions for broadcast or band (herbicide strip) tree area only application. Refer to precautions for timing with transplants. Do not apply to trees within 3 months either before or after grafting or budding of root stocks or planting of new grafts. Do not apply more than the maximum recommended amount per growing season. Apply by ground only.

NEWLY PLANTED APPLE TREES: (in British Columbia only). May be treated with CASORON G-4 Granular Herbicide four weeks after new trees are planted in the orchard but prior to weed growth. Apply 110-175 kg per hectare total per season. Use the lower rate on lighter soils. Use the high rate in the use range only every other year. Under warm growing conditions, immediately after application of the CASORON G-4 Granular Herbicide apply 1.3-2.5 cm of water by overhead irrigation. Do not apply by air.

POPLAR PLANTATIONS: For control of many annual grasses, broadleaf weeds and certain perennial weeds as listed in Directions for Use section. CASORON G-4 Granular Herbicide should be applied to poplar plantations by ground only. Apply 110-174 kg CASORON G-4 Granular Herbicide per hectare, once per season. Apply uniformly over the soil surface. Do not use on trees established less than 6 months. Apply in late fall or early spring when poplar plants are dormant (or pre-bud break). Do not plant crops not registered for use with CASORON G-4 Granular Herbicide in treated soil within one year after application.

CRANBERRIES: Control of annual broad leaved species, Blue Aster, Loosestrife, Horsetail, Knotweed, Plantain, Smartweed and Grasses (certain Sedges and Juncus Species). Application should be made early in the spring while perennial weeds are still dormant and annual weeds have not started to germinate, apply pre-bloom.

SPRING APPLICATION: Apply 110 kilograms CASORON G-4 Granular Herbicide per hectare. Do not make a spring application after application the previous fall. See specific directions for British Columbia.

BRITISH COLUMBIA: Apply 175 - 225 kilograms CASORON G-4 Granular Herbicide per hectare in two equal applications in early spring with an interval of 3 to 6 weeks between each 90 - 110 kilograms per hectare treatment. Use the high rate in the use range only every other year. Do not make fall applications.

Note: Distribute granules evenly. Avoid over application which may result from overlapping during treatment. Temporary reddening of Cranberry plants may occur, especially with late spring applications. Do not apply after Cranberry plants start to bloom as yield may be reduced. Do not use on young beds, newly sanded beds or beds recently mowed for vines. Use lower rates of application on sandy bogs.

HIGHBUSH BLUEBERRIES: Apply uniformly at the rate of 175 - 225 kilograms per hectare during the dormant period (late winter or fall) Bracken fern and weeds listed in the cranberry section of this label will be controlled. Use the high rate in the use range only every other year. Apply by ground only.

LOWBUSH BLUEBERRIES: Apply CASORON G-4 Granular Herbicide at the rate of 110 to 175 kilograms per hectare during the dormant period (late winter or fall). Use the high rate (175 kg/ha) in the first year of use or to control grasses and tough perennial weeds. The low rate (110 kg/ha) can be used the following year for annual weed control. Apply by ground only. Do not apply within 100 days of harvest.

RASPBERRIES (including red and black): For couch grass, other perennial broadleaf weeds and annual weeds in established raspberry plantings. Apply **CASORON G-4** Granular Herbicide at the rate of 110 to 175 kilograms per hectare during the dormant period (late winter or fall). Use the low rate (110 kg/ha) for control of annual weeds. The high rate (175 kg/ha) can be used for control of grasses and tough perennial weeds, but only every other year. Apply by ground only. Do not cultivate or work into the soil. Apply only to crops that have been established for one or more years. Do not apply within 100 days of harvest.

ESTABLISHED SASKATOONS: Weeds controlled - as per above list including chickweed, stinkweed, groundsel, pigweed, dandelion and some grasses. Apply to Saskatoons, established for one or more years. Apply with a granular applicator in the fall before freeze-up. Use 110-175 kg of **CASORON G-4** Granular Herbicide granules per hectare on a broadcast basis. Use the high rate in the use range only every other year. Do not apply within 9 months of harvest. Apply by ground only.

GRAPES: Apply only to control weeds under grapes established for at least two full years. Do not treat soil the year before planting or replanting grapes. Grape nurseries should not be treated. **Rates:** For seedling weeds use 110 - 175 kilograms per hectare in early spring or fall. For perennial weeds such as couch grass and thistles, apply in the fall using 175-225 kilograms per hectare. Use the high rate in the use range only every other year. Apply by ground only.

Follow these specific recommendations.

1. Treat when vines are completely dormant.
2. Treat only healthy vines.
3. Treat only vines established for at least two full years.
4. Apply in cool weather on moist soil.
5. Avoid over-application to base of the stem.

Note: If spring application is made, apply before the weeds germinate and a month before the grape buds burst. Do not apply on hazy, hot days.

COUCH GRASS AND ARTEMISIA CONTROL IN ESTABLISHED WOODY ORNAMENTALS: Couch grass and Artemisia can be controlled in woody ornamentals listed above (except Boxwood, Euconymus, Forsythia, Heather) which has been planted for at least one year - and for control in non-crop areas. Uniformly apply 150 kilograms per hectare **CASORON G-4** Granular Herbicide in late fall (between October 15th and December 15th) and reapply at the rate of 150 kilograms per hectare in very early spring (before May 1). Do not repeat this application the next year. Apply by ground only.

QUACKGRASS, THISTLES, BINDWEED, DANDELION: Fall treat the areas of weeds from spring plantings of woody ornamentals. Uniformly apply 225 -275 kilograms of **CASORON G-4** Granular Herbicide per hectare in late October or November. **DO NOT TRANSPLANT INTO TREATED SOIL FOR ONE YEAR.** Apply by ground only.

NUTSEDGE (NUTGRASS) CONTROL: To control Nutsedge (Nutgrass) on mineral soils in areas on which containers of nursery stock are to be grown or held - also for control on cultivated non-crop land - apply 275 kilograms **CASORON G-4** Granular Herbicide per hectare and incorporate immediately to a depth of 10 to 15 centimeters. Seasonal control of annual weeds will also be obtained. Containers of plants listed above may be placed on treated soil immediately. **DO NOT TRANSPLANT INTO TREATED SOIL FOR ONE YEAR.** Apply by ground only.

PRECAUTIONS:

- **KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.** Harmful if swallowed. Avoid breathing dust. Avoid skin or eye contact. Avoid contamination of feed and foodstuffs.
- Do not use crops other than those listed on the label. Do not use in seedbeds, transplant or cutting beds. **DO NOT USE IN OR AROUND GREENHOUSES.**
- Do not apply until 6 months after rooting of cuttings in the field.
- **CUTTING:** Do not graze livestock in treated areas or use treated crops for forage or fodder, sufficient data are not available to support such use. Application in spring should be made well before bud burst. Do not plant vegetables or other sensitive crops the year following soil treatment.
- Use protective clothing such as chemical-resistant gloves when applying using hand-operated equipment.
- Wear long pants and a long-sleeved shirt, shoes and socks during mixing/loading and application. In addition, wear chemical resistant gloves during mixing/loading, clean-up and repair activities.
- Do not apply directly by hand.
- **DO NOT APPLY BY AIR.**

If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported to the U.S. and you require information on acceptable residue levels in the U.S., visit CropLife Canada's web site at www.croplife.ca.

ENVIRONMENTAL HAZARDS

- This chemical demonstrates the properties and characteristics associated with chemicals detected in groundwater. The use of this chemical may result in contamination of groundwater, particularly in areas where soils are permeable and/or the water table is shallow.
- To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, consider the characteristics and conditions of the site before treatment. Site characteristics and conditions that may lead to runoff include, but are not limited to, heavy rainfall, moderate to steep slope, bare soil, poorly draining soil (e.g., soils that are compacted, fine textured or low in organic matter such as clay)
- Avoid application of this product when heavy rain is forecast.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide en granules **CASORON® G-4** est utilisé pour le désherbage des plantations établies de plantes ornementales ligneuses, des arbres fruitiers, des pépinières, des rideaux d'arbres, des haies, des brise-vent, des plantations de peupliers, des amélanchiers, à feuilles d'aune, de la vigne, de la canneberge, du framboisier (y compris les rouges et les noires) et du bleuets (en corymbe et nains).

L'herbicide en granules **CASORON G-4** est recommandé pour la lutte contre un grand nombre de graminées annuelles et de dicotylédones annuelles et contre certaines mauvaises herbes vivaces, y compris :

Amarante	Chénopode blanc	Kochia à balais	Moutarde	Plantain	Séneçon
Armoise*	Chiendent*	Laiteron	Pâturin annuel	Pourpier potager	Sétaire
Aster azuré	Digitaire sanguine	Liseron*	Persicaire	Prêle	Souchet
Bourse-à-pasteur	Euphorbe	Graminées (carex et juncos)	Petite oseille*	Renouée	Stellaire moyenne
Cardamine	Péridium des aigles	Lysimaque	Pissenlit*	Renouée liseron	Vesce*
Chardon des champs*					

*Pour lutter contre ces espèces, utiliser la dose maximale et traiter à la fin de l'automne.

MODE D'ACTION :

L'**herbicide en granules CASORON G-4** est un herbicide actif dans le sol qui contient l'ingrédient actif dichlobénil. Il permet d'enrayer un grand nombre de graminées annuelles et de dicotylédones (mauvaises herbes à feuilles larges) annuelles au moment de la germination des graines de mauvaises herbes et de l'amorce de la croissance des mauvaises herbes. L'**herbicide en granules CASORON G-4** entrave la croissance cellulaire aux points végétatifs ou dans les tissus méristématiques de la plante. La germination des graines de mauvaises herbes ainsi que l'amorce de la croissance sont fortement affectées. Dans certaines conditions environnementales, le dichlobénil peut être volatil. Il est conseillé d'épandre l'**herbicide en granules CASORON G-4** lorsque la température est inférieure à 15°C. L'épandage du produit à une température plus élevée pourrait réduire l'effet de l'herbicide. Il faut utiliser de l'eau pour incorporer le produit dans le sol. L'**herbicide en granules CASORON G-4** restera dans les premiers 10 cm du sol et il n'endommagera pas les plantes établies ayant un enracinement bien développé sous cette barrière herbicide.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance, l'**herbicide en granules CASORON G-4**, herbicide du groupe 20. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'**herbicide en granules CASORON G-4** et à d'autres herbicides du groupe 20. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'**herbicide en granules CASORON G-4** ou les herbicides du mêmes groupe 20 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champs.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précises, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autres recommandations relatives à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, contacter MacDermid Agricultural Solutions Canada Company au numero 1-800-423-8569.

MODE D'EMPLOI :

L'**herbicide en granules CASORON G-4** est un produit granulaire prêt à l'emploi. On peut l'épandre sur le sol manuellement à l'aide d'un équipement à main ou à dos, ou bien mécaniquement avec un gros épandeur ou un appareil monté sur un tracteur. Le sol devrait être humide après le traitement pour activer le produit. Il est préférable d'avoir une pluie légère après un épandage sur un sol humide. Lorsqu'une période sèche est anticipée après le traitement, incorporer le produit ou arroser le sol. Couvrir le sol de paillis humide est aussi une méthode efficace.

NE PAS UTILISER un pulvérisateur pneumatique à dos.

NE PAS appliquer plus de 0,8 kg m.a. par jour (20 kg de produit par jour) lorsqu'on utilise un petit appareil portatif. NE PAS appliquer plus de 3 kg m.a. par jour (75 kg de produit par jour) si on utilise un épandeur poussé pour produit granulé.

Pour lutter contre les mauvaises herbes annuelles : épandre l'**herbicide en granules CASORON G-4** sur un sol bien préparé et exempt de mauvaises herbes, soit au début du printemps ou à la fin de l'automne, avant la germination des graines des mauvaises herbes annuelles. Si les Mauvaises herbes annuelles avaient commencées à germer avant l'application, travailler la terre pour les enlever. Épandre les granules uniformément sur la surface du sol.

Ne pas l'épandre moins de 4 semaines après la transplantation de n'importe quelle culture. L'**herbicide en granules CASORON G-4** ne devrait pas être utilisé lorsque la température du sol est élevée. Ceci se produit habituellement lorsque la température de l'air est supérieure à 15°C.

Utilisation en agriculture :

Ne pas retourner sur les lieux pendant les 12 heures suivant le traitement et en interdire l'accès au personnel.

Utilisation en horticulture et dans les pépinière :

Ne pas retourner sur les lieux pendant les 24 heures suivant le traitement et en interdire l'accès au personnel.

NE PAS appliquer du haut des airs.

TAUX D'APPLICATION :

Épandre de 110 à 175 kg d'**herbicide en granules CASORON G-4** par hectare. La quantité d'**herbicide en granules CASORON G-4** employée devrait être basée sur la surface réelle à traiter. Ne pas l'utiliser sur les sols sableux légers. Si, après le traitement, on prévoit appliquer de 1,3 à 2,5 cm d'eau par aspersion sur frondaison, on peut alors utiliser les doses réduites indiquées sur cette étiquette. Se servir de la dose maximale seulement une fois à tous les deux ans.

Traitement des petites surfaces ou calibrage :

Herbicide en granules CASORON G-4 par Surface à traiter

hectare	1 m x 1 m	1,5 m x 1,5 m	2 m x 2 m	2,5 m x 2,5 m	3 m x 3 m
110 kg	11 g	25 g	45 g	70 g	100 g
175 kg	17 g	40 g	70 g	110 g	160 g

PLANTES ORNEMENTALES LIGNEUSES ÉTABLIES, PÉPINIÈRES, RIDEAUX D'ARBRES*, HAIES ET BRISE-VENT* : L'**herbicide en granules CASORON G-4** peut servir à lutter contre les mauvaises herbes annuelles à l'aide de plusieurs applications par année pour maintenir le désherbage. Se servir de la dose maximale (175 kg par hectare) pour enrayer les graminées et les mauvaises herbes vivaces au plus à tous les deux ans. Suivre les indications décrites ci-dessus. Épandre uniquement sur la surface du sol.

L'herbicide en granules CASORON G-4 peut servir à désherber les plantes énumérées ci-dessous. Suivre les indications du mode d'emploi.

Bouleau pleureur à feuilles	Chèvrefeuille	Fusain	Lilas	Robinier	Thuya d'orient
lacinieuses	Épine-vinette	Genévrier	Orme	Rosier	Thuya occidental
Bruyère	Erable	Genévrier rouge	Peuplier	Saule	Tilleul
Buis	Forsythie	Houx (<i>Ilex spp.</i>)†	Pommier	Seringat	
Caragan	Frêne	If occidental	Rhododendron	Spirée	

* Seulement les arbres mentionnés ci-dessus devraient faire partie des rideaux d'arbres, des haies et des brise-vent.

† Houx (*Ilex spp.* sauf *I. crenata*, *I. rotunda* et *I. vomitoria*)

N.B. : Ne pas employer pour les plantes suivantes :

Glaieuls	Sapins (du genre <i>Abies</i>)	<i>Ilex vomitoria</i>
<i>Ajuga</i>	comme le sapin baumier	Pin mugo
<i>Ilex rotunda</i>	(<i>Abies concolor</i>)	Pruches
Plantes herbacées vivaces†	<i>Ilex crenata</i>	Épinettes

† Ne pas utiliser sur les plantes dont la partie aérienne meurt en automne. Utiliser avec prudence sur les plantes de couvertures à racines peu profondes (on peut traiter les fusains) et les autres plantes mentionnées ci-dessus.

MATÉRIEL DE PÉPINIÈRE EN POTS : Épandre **l'herbicide en granules**

CASORON G-4 à raison de 100 kg par hectare. Arroser aussitôt après le traitement. Épandre uniquement sur la surface du sol.

Pour ces espèces spécifiques :

Genévrier - *Juniperus chinensis*
- *Juniperus horizontalis*

Thuya occidental - *Thuja occidentalis*

Pour lutter contre les mauvaises herbes mentionnées précédemment sur cette étiquette et la cardamine.

N.B. : Respecter ces directives.

NE PAS UTILISER À L'INTÉRIEUR NI À PROXIMITÉ DES SERRES

Attendre au moins quatre (4) semaines après la transplantation dans des conteneurs avant d'utiliser **l'herbicide en granules CASORON G-4**. N'employer que sur des plants en pots poussant à l'extérieur. Ne pas l'utiliser sur les planches de semis, de repiquage ou de bouturage, ni dans les serres. Ne pas l'employer après le 15 septembre, ni moins de trente (30) jours après le repotage des plantes traitées à l'intérieur, car la culture pourrait alors subir des dégâts. N'utiliser que sur des terres de repotage dont la teneur en matières organiques est d'au moins 80 %. Les teneurs plus faibles en matières organiques peuvent entraîner un risque accru d'endommagement de la culture.

Jusqu'à ce qu'on ait acquis une expérience suffisante avec de genre de traitement, on ne doit traiter qu'un petit nombre de conteneurs. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec les représentants du gouvernement provincial.

ARBRES FRUITIERS ET PÉPINIÈRES D'ARBRES FRUITIERS :

On peut employer **l'herbicide en granules CASORON G-4** pour désherber les arbres fruitiers pendant leur fructification et le matériel fruitier pendant sa deuxième année.

POMMIERS, CÉRISIERS, PÊCHERS, POIRIERS ET PRUNIERS : Suivre les indications pour le traitement en pleine surface ou en bandes seulement autour des arbres. Voir les précautions relatives à la transplantation. Ne pas l'épandre sur le matériel fruitier moins de 3 mois avant ou après le greffage ou l'écusonnage des porte-greffes ou la plantation des nouvelles greffes. Ne pas épandre plus que la quantité maximale recommandée par saison de croissance. Épandre uniquement sur la surface du sol.

POMMIERS NOUVELLEMENT PLANTÉS : (en Colombie-Britannique seulement) On peut les traiter avec **l'herbicide en granules CASORON G-4** quatre (4) semaines après leur plantation en verger, mais avant la croissance des mauvaises herbes. Épandre de 110 à 175 kg par hectare une fois par saison. Se servir de la dose minimale sur les sols légers. Se servir de la dose maximale seulement à tous les deux ans. Par temps chaud, appliquer de 1,3 à 2,5 cm d'eau par aspersion sur frondaison, aussitôt après l'épandage de **l'herbicide en granules CASORON G-4**. Ne pas appliquer du haut des airs.

PLANTATIONS DE PEUPLIERS : Pour lutter contre plusieurs graminées annuelles, plusieurs dicotylédones annuelles et certaines mauvaises herbes vivaces énumérées dans la liste du mode d'emploi. Épandre **l'herbicide en granules CASORON G-4** uniquement sur la surface du sol des plantations de peupliers. Épandre de 110 à 174 kg de **l'herbicide en granules CASORON G-4** par hectare, une fois par saison. Épandre uniformément sur la surface du sol. Ne pas l'utiliser moins de 6 mois après l'enracinement des arbres. Épandre à la fin de l'automne ou au début du printemps, pendant la période de dormance des jeunes peupliers (ou avant l'éclosion des bourgeons). Durant les douze mois qui suivent le traitement avec **l'herbicide en granules CASORON G-4**, le sol traité ne doit pas être utilisé pour cultiver des plantes non inscrites sur la liste d'homologation.

CANNEBERGES : Pour lutter contre les dicotylédones annuelles, l'aster azuré, les lysimaques, les prêles, les renouées, les plantains, les persicaire, et les graminées (certains carex et joncs), traiter au début du printemps, avant la floraison, pendant que les mauvaises herbes vivaces sont encore dormantes et avant la germination des mauvaises herbes annuelles.

ÉPANDAGE AU PRINTEMPS : Épandre 110 kg de **l'herbicide en granules CASORON G-4** par hectare. Ne pas effectuer le traitement au printemps si l'on a fait un traitement à l'automne précédent. Voir les directives spécifiques pour la Colombie-Britannique.

COLOMBIE-BRITANNIQUE : Épandre **l'herbicide en granules CASORON G-4** à raison de 175 à 225 kg par hectare, en deux traitements de 90 à 110 kg par hectare chacun, espacés de 3 à 6 semaines, au début du printemps. Se servir de la dose maximale seulement à tous les deux ans. Ne pas traiter en automne.

N.B. : Distribuer uniformément les granules. Éviter toute application excessive qui pourrait résulter d'un chevauchement durant le traitement. Les plants de canneberges peuvent rougir temporairement, particulièrement après un traitement effectué vers la fin du printemps. Ne pas l'utiliser une fois que les plants de canneberges ont commencé à fleurir, car leur rendement pourrait alors diminuer. Ne pas l'employer sur les nouvelles planches et les planches nouvellement sablonnées, ni sur les planches récemment tondues pour les vignes. Sur les tourbières sableuses, employer la dose minimale.

BLEUETS EN CORYMBE : Épandre uniformément à raison de 175 à 225 kg par hectare pendant la dormance (à la fin de l'hiver ou à l'automne) pour lutter contre la périodisme des aigles et les mauvaises herbes mentionnées sous la rubrique "Canneberges" de cette étiquette. Se servir de la dose maximale seulement à tous les deux ans. Épandre uniquement sur la surface du sol.

BLEUETS NAINS : Appliquer l'herbicide granulé **CASORON G-4** à raison de 110 à 175 kilogrammes par hectare pendant la dormance (à la fin de l'hiver ou à l'automne). Employer la dose élevée (175 kg/ha) lors de la première année d'utilisation ou bien pour supprimer des graminées ou des mauvaises herbes vivaces particulièrement résistantes. On peut employer la dose réduite (110 kg/ha) l'année suivante pour supprimer des mauvaises herbes annuelles. Effectuer l'épandage uniquement au sol. Ne pas appliquer moins de 100 jours avant la récolte des bleuets.

FRAMBOISES (y compris les rouges et les noires) : Pour lutter contre le chiendent, d'autres dicotylédones vivaces et les mauvaises herbes annuelles dans des plantations établies de framboisiers. Appliquer l'herbicide granulé **CASORON G-4** à raison de 110 à 175 kilogrammes par hectare pendant la dormance (à la fin de l'hiver ou à l'automne). Employer la dose réduite (110 kg/ha) pour supprimer des mauvaises herbes annuelles. On peut employer la dose élevée (175 kg/ha) pour supprimer des graminées et des mauvaises herbes vivaces particulièrement résistantes, mais seulement à tous les deux ans. Effectuer l'épandage uniquement au sol. Ne pas appliquer moins de 100 jours avant la récolte des framboises.

AMÉLANCHIERS À FEUILLE D'AULNE ÉTABLIS : Pour lutter contre les mauvaises herbes mentionnées ci-dessus, y compris la stellaire moyenne, le tabouret des champs, les séneçons, les amarantes, le pissenlit et certaines graminées, ne traiter que les amélanchiers à feuilles d'aulne établis depuis un an ou plus. Utiliser un épandeur de granules à l'automne mais avant la gelée. Employer 110 à 175 kg d'herbicide en granules **CASORON G-4** par hectare sous forme de traitement en pleine surface. Se servir de la dose maximale seulement à tous les deux ans. Ne pas traiter moins de 9 mois avant la cueillette. Épandre uniquement sur la surface du sol.

VIGNES À RAISINS : N'employer l'herbicide en granules **CASORON G-4** que pour le désherbage sous les vignes établies depuis au moins deux années complètes. Ne pas traiter le sol au cours de l'année qui précède la plantation ou le repiquage des vignes. Ne pas traiter les pépinières viticoles.

Doses : Pour enrayer les jeunes mauvaises herbes, employer de 110 à 175 kg par hectare au début du printemps ou en automne. Contre les mauvaises herbes vivaces, telles que le chiendent et les chardons, épandre de 175 à 225 kg par hectare en automne. Se servir de la dose maximale seulement à tous les deux ans. Épandre uniquement sur la surface du sol.

Suivre les recommandations suivantes :

1. Traiter lorsque les vignes sont complètement dormantes.
2. Ne traiter que les vignes en bonne santé.
3. Ne traiter que les vignes établies depuis au moins deux années complètes.
4. Épandre par temps frais, sur un sol humide.
5. Éviter tout épandage excessif à la base des tiges.

N.B. : Si le traitement se fait au printemps, épandre avant la germination des mauvaises herbes et un mois avant le débourrement des vignes. Ne pas traiter par temps chaud et brumeux.

LUTTE CONTRE LE CHIENDENT ET LES ARMOISES PARMI LES PLANTES ORNEMENTALES LIGNEUSES ÉTABLIES : Pour enrayer le chiendent et les armoises parmi les plantes ornementales ligneuses mentionnées ci-dessus (sauf les buis, les fusains, les forsythies et les bruyères) plantées depuis au moins un an, ainsi que dans les zones incultes, épandre uniformément 150 kg d'herbicide en granules **CASORON G-4** par hectare à la fin de l'automne, entre le 15 octobre et le 15 décembre, puis l'utiliser de nouveau au tout début du printemps, avant le 1er mai, à raison de 150 kg par hectare. Ne pas répéter ce traitement au cours de l'année suivante. Épandre uniquement sur la surface du sol.

CHIENDENT, CHARDONS, LISERONS, PISSENLIT : Pour désherber les zones où l'on prévoit cultiver des plantes ornementales ligneuses le printemps suivant, épandre uniformément l'herbicide en granules **CASORON G-4** en automne, à la fin d'octobre ou en novembre, à raison de 225 à 275 kg par hectare. **ATTENDRE UN AN AVANT DE TRANSPLANTER QUOI QUE CE SOIT DANS LE SOL TRAITÉ.** Épandre uniquement sur la surface du sol.

LUTTE CONTRE LES SOUCHETS : Pour enrayer les souchets sur les sols minéraux dans les zones où l'on prévoit cultiver ou mettre en attente du matériel de pépinière, ainsi que sur les terres incultes que l'on prévoit cultiver, épandre 275 kg d'herbicide en granules **CASORON G-4** par hectare et l'incorporer immédiatement jusqu'à une profondeur de 10 à 15 cm. On profitera aussi d'un contrôle saisonnier des mauvaises herbes annuelles. Si elles sont en pots, on peut placer immédiatement les plantes mentionnées ci-dessus sur le sol traité. **ATTENDRE UN AN AVANT DE TRANSPLANTER QUOI QUE CE SOIT DANS LE SOL TRAITÉ.** Épandre uniquement sur la surface du sol.

PRÉCAUTIONS :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Produit nocif en cas d'ingestion. Éviter d'inhaler sa poussière. Éviter tout contact du produit avec la peau et les yeux. Éviter de contaminer les denrées alimentaires destinées à la consommation humaine ou animale.
- Ne pas l'employer sur des cultures autres que celles qui sont mentionnées sur la présente étiquette. Ne pas l'employer sur les planches de semis, de repiquage ou de bouturage. **NE PAS L'EMPLOYER À L'INTÉRIEUR OU AUTOUR DES SERRES.**
- Ne pas l'épandre moins de 6 mois après l'enracinement des boutures dans le champ.
- **ATTENTION** : Ne pas laisser paître le bétail dans les zones traitées, ni utiliser la culture pour le fourrage ni comme nourriture; présentement, on ne possède pas suffisamment de données pour justifier un tel usage. Tout traitement printanier doit se faire bien avant le débournement. Ne pas planter de légumes ni d'autres plantes sensibles au cours de l'année qui suit le traitement du sol.
- Employer des vêtements de protection tels que des gants résistants aux produits chimiques quand on l'applique au moyen d'un appareil à commande manuelle.
- Pour un pantalon long et une chemise à manches longues ainsi que des chaussures et des gaussettes pendant le mélange, le chargement et l'application. De plus, porter des gants résistants aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de changement, de nettoyage et de réparation.
- Ne pas appliquer directement à la main.
- **NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.**

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

RISQUES POUR ENVIRONNEMENTAUX :

- Ce produit chimiqe présente les propriétés et les caractéristiques associées aux composés chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit peut causer la contamination des eaux souterraine, particulièrement dans les zones où les sols sont perméable et où la nappe phréatique est peu profonde.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des secteurs traités jusqu'aux habitats aquatiques, il faut tenir compte des caractéristiques et des conditions du secteur avant de procéder au traitement. Des précipitations intenses, une pente modérée à forte, des sols dénudés ou mal drainés (p.ex. compactés, à texture fine ou à faible teneur en pluviosité, une pente modérée à forte, un sol dénudé, une terre mal drainée (par ex. les sols qui sont compactes, à texture trop fine ou à faible teneur en matières organiques comme les sols argileux) présentent des conditions et des caractéristiques pouvant causer du ruissellement.
- Ne pas appliquer ce produit lorsque des pluies intenses sont prévues.